



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

### N° 62-2024

#### Objet : Tarifications dans le cadre des animations de fin d'année

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 46-2021 du 29 septembre 2021 portant création d'une régie de recettes,

Vu la délibération N° 53-2022 en date du 29 juin 2022 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la délibération N° 60-2024 en date du 20 novembre 2024 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 13 novembre 2024.

Considérant les demandes de partenariats aux entreprises en leur qualité de partenaire privilégié de la collectivité ou d'acteur majeur du territoire en apportant un soutien financier, en contrepartie duquel la Communauté de communes de l'Orée de la Brie réalisera une bêche sur laquelle sera affichée le logo de leur entreprise,

Considérant que les partenaires pourront régler leur soutien financier soit par chèque à l'ordre du Trésor public, soit par virement bancaire,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite créer des tarifs en vue des animations de fin d'année avec la présence d'activités : une piste de luge, un manège de chaises volantes pour les enfants, un showboat et d'un chalet dégustation,

Suite de la délibération N° 62-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article 1<sup>er</sup>** : Dit que les horaires d'ouverture pour les festivités de fin d'année du samedi 21 décembre 2024 au samedi 04 janvier 2025 seront les suivants :

- de 14h00 à 18h30 les lundis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches,
- de 14h00 à 16h00 les mardis 24 et 31 décembre 2024,
- de 15h00 à 18h30 les mercredis 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2** : Adopte les tarifs de ventes suivants pour les activités et le chalet dégustation :

ACTIVITES (Piste de luge - 3 descentes - chaises volantes, showboat)	TARIF
1 ticket	2,00 €

CHALET DEGUSTATION	TARIF
Churros (les 9)	5,00 €
Supplément Nutella	1,00 €
Boissons chaudes (café)	1,00 €
Boissons chaudes (chocolat, thé)	1,50 €
Boisson froide (canette non alcoolisée)	1,50 €
Vin chaud	2,00 €

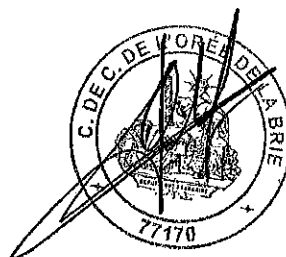
**Article 3** : Autorise Monsieur le Président à percevoir les recettes relatives aux soutiens financiers versés par les partenaires privilégiés de la collectivité ou par les acteurs majeurs du territoire en contrepartie desquels la Communauté de communes de l'Orée de la Brie réalisera une bâche sur laquelle sera affichée le logo de leurs entreprises.

**Article 4** : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 novembre 2024.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 59-2024*), SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Étaient représentés :

Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur PRUVOT.  
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Était absente excusée : Madame BOYER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24** (*avant le vote de la délibération N° 59-2024*) puis **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **2** (*avant le vote de la délibération N° 59-2024*) puis **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 septembre 2024.